

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 13 MAI 2019

À 20 H 00

L'an deux mille dix-neuf, le treize du mois de mai, le Conseil Municipal de la Commune de DRUILLAT s'est réuni, à vingt heures, en salle de la mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de M. Jean-Luc EMIN, Maire

Étaient présents : Mmes Catherine ESTUBLIER, Karine DOPONT, Agnès MATHIOT et Séverine BRESSAND

Mrs Guy PATUREL, Marc JUILLARD, Jean-Claude CLERC, Patrick CHAVANT et Richard DEVOY.

Excusé(es) et/ou absent(es) : Mmes Carole BUFFET (pouvoir à M. Jean-Claude CLERC), Patricia CHANEL (pouvoir à Mme Karine DOPONT), Raphaële BERNARDINIS et Émilie NAVARRO. Mrs François REVERDY.

Date de convocation du conseil municipal : le 3 mai 2019

Monsieur Guy PATUREL est désigné aux fonctions de secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance précédente.

Le Conseil Municipal accepte également à l'unanimité l'ajout des questions suivantes à l'ordre du jour :

- Adoption d'une décision modificative,
- Nouvelles demandes de droit de préemption urbain,
- Personnel communal : modification du tableau des emplois permanents,
- Fourniture et pose d'un poteau incendie aux Granges Berliet.

URBANISME :

1 - **Demandes enregistrées depuis la précédente séance :**

Certificats d'Urbanisme informatifs :

N° 20 – Maître Anne DUBOIS pour la propriété cadastrée section B 1907 (488 m2) située 14, Impasse des Platanes (propriété de Mme DIAZ Nathalie en cours de mutation) – Zone Ua du PLU ;

N° 21 – SARL TERRANOTA concernant la parcelle X 5 (49 937 m2) size « Les Bergeries » - Zone A du PLU.

N° 22 – SARL TERRANOTA concernant la parcelle W 26 (46 095 m2) size « Les Champayeux » - Zone A du PLU.

N° 23 – Maître Nelly GOYATTON pour la propriété cadastrée section B 1869 située 1476, route de Pont d’Ain (maison de M. et Mme DIMINO Victor) (579 m2) – Zone Ua du PLU.

Déclarations Préalables :

N° 11 – Demande présentée par M. MARTINEZ Yves pour travaux sur la propriété B 1907 située 14, Impasse des Platanes :

- Construction d’un atelier et bûcher,
- Transformation d’un garage en habitation (pièce à vivre et chambre)
- Pose de deux fenêtres, mise en place d’une baie vitrée, ouverture d’une fenêtre supplémentaire en façade ouest,
- Remplacement de toutes les menuiseries fenêtres, châssis fixe (hormis la porte d’entrée) – couleur des nouvelles menuiseries : gris clair
- Dépose de la verrière installée devant une porte d’entrée,
- Réfection de la toiture (charpente et tuiles : OMEGA 10 rouge nuancé),
- Fermeture de la parcelle B 1907 côté nord par un portail coulissant,
- Clôture de la parcelle 673 dans sa partie est,
- Ravalement de façades.

N° 12 – Demande formulée par M. Hervé JOLIVET pour la construction d’un muret de 1 m de hauteur recouvert de tuiles et pose d’un portail et d’un portillon – Parcelle W 216 p – 125, chemin du Margueron – Le Cruix. Zone A du PLU.

N° 13 – Demande présentée par M. BOLLET Yoann pour la construction d’un mur en moellons creux crépi gris d’une hauteur de 1 mètre, surmonté d’un grillage rigide gris de 0.80 m – Parcelles B 740-743-1871 – 189, rue de la Chansonne – Zone Ub du PLU.

N° 14 – Dossier adressé par Mme GUERRA ET GHERRAS Marie-Louise concernant la réhabilitation d’une clôture – Parcelle C 1043 – Route des Combes aux Basses Rossettes – Zone Ub du PLU.

N° 15 – Demande de M. PAQUET Hervé pour la réfection de la toiture du bâtiment situé 1451, route de Pont d’Ain – Section B n° 565 – Zone Ua du PLU.

N° 16 – Demande de Mme CONTION Océane pour la modification des façades d’un bâtiment existant et la construction d’une terrasse surélevée – Propriété cadastrée section C 1118 située 354, route des Combes – Zone Ua du PLU.

N° 17 – Déclaration de M. DESBIOLLES Sylvain et Mme GIRARD Océane pour la modification des façades du bâtiment d’habitation situé 64, Place des Chaumes à La Ruaz (E 118) – Remplacement des menuiseries bois par des menuiseries en aluminium gris anthracite, agrandissement de 5 fenêtres et pose de 2 fenêtres de toit – Pose d’une clôture en piquets bois et grillage – Zone Ub du PLU.

Permis de construire :

N° 6 – Demande déposée par M. et Mme LEFEVRE Charles et Françoise pour la construction d’une véranda et d’un SAS d’entrée (surface créée : 32.30 m2) – Propriété cadastrée section ZD 62 située 267, chemin de la Messe – Zone Ub du PLU.

Droit de préemption urbain :

Le Conseil Municipal décide, par délibérations adoptées à l'unanimité, de ne pas user de son droit de préemption urbain dans le cadre des opérations suivantes :

N° 8 – Mutation de la parcelle cadastrée section C 1195 (issue de la C 1030) – 921 m2 – Hautes Rossettes - Propriétaires : consorts VITUPY – Acquéreurs : M. THOMAS Guillaume – Mme MARTIN Sophie

N° 9 – Échange de terrain portant sur 26 m2 – Parcelle C 1147 (ex 556) entre M. VITUPY Stéphane et M. et Mme CARRERA Chris – aux Hautes Rossettes.

Ces deux demandes émanent de Maître Pierre BOUVARD, notaire à PRIAY.

N° 10 – Projet de mutation de la propriété bâtie cadastrée section B n° 1889-1980-1981 et 1984 située 1648, route de Pont d'Ain – Mme SCHEMANN Élysabeth – Dossier envoyé par Maître Gilles BEAUDOT, notaire à BOURG-en-BRESSE – Zone Ua et 1 AUa du PLU.

N° 11 – Projet portant sur la vente de la propriété bâtie située 1476, route de Pont d'Ain – Parcelle B 1869 – M. et Mme DIMINO Victor. Demande envoyée par Maître Nelly GOYATTON notaire à CHÂTEAU-GAILLARD – Zone Ua du PLU.

DECISION MODIFICATIVE :

Le Conseil adopte une décision modificative pour le transfert des crédits du compte 1068 (section d'investissement – dépenses) du chapitre 40 au chapitre 10.

AMENAGEMENT DU CŒUR DE VILLAGE – 1^{ère} TRANCHE :

Une rencontre avec M. Claude THEVENARD, en charge du pôle réflexion, sécurité, domaine public du Conseil Départemental a eu lieu le 12 avril dernier.

Les remarques formulées par ce dernier concernant le projet établi par le bureau ARCHIGRAPH ont fait l'objet d'un mail reçu et diffusé à tous les élus le 15 avril dernier.

Le bureau ARCHIGRAPH vient de modifier ses plans en fonction des demandes du Conseil Départemental et la signature d'une convention devrait intervenir avec cette instance dans les semaines à venir.

Le Conseil Municipal décide du lancement de la procédure d'appel d'offres et approuve la nouvelle approche budgétaire qui porte ce projet à 208 758.16 € H.T. soit 250 509.79 € T.T.C. ; le Conseil Départemental s'étant engagé à prendre financièrement en charge les bandes de roulement.

Le Conseil Régional confirme l'attribution d'une subvention de 36 000.00 € pour le financement de cet aménagement (courrier du 29 mars 2019 reçu le 12 avril 2019).

ACHAT DE MATERIEL INFORMATIQUE POUR L'ECOLE :

La Société MICRONOV ayant confirmé qu'il était parfaitement possible d'allier une borne WIFI à la fibre optique, le Conseil Municipal décide d'en acquérir deux : l'une destinée au groupe scolaire et l'autre à la mairie (prix unitaire 185.00 € H.T. + une prestation pour l'installation).

Le Conseil donne également son accord à l'achat d'une imprimante couleur pour un coût de 357.50 € H.T. auprès de l'entreprise MICRONOV, pour l'école.

ETUDE ET REPONSES AUX DEMANDES DE DEROGATIONS :

La commission scolaire s'est réunie le mardi 16 avril dernier pour procéder à l'étude des dossiers.

Le compte-rendu de cette séance est délivré et la teneur des avis émis par le Directeur sont rappelés.

Les décisions suivantes ont été retenues :

- Avis défavorables pour les demandes formulées pour Stan DETTORI et Chloé CAEZEMAKER (Avis justifiés par le nombre d'enfants attendus à la rentrée scolaire dans les classes de petites sections de maternelles qui ne confère plus de possibilité d'accueil sans conduire à une surcharge excessive des effectifs dans cette classe).

- Avis favorables pour les demandes relatives à Cassy SOUCHET (déjà scolarisée à DRUILLAT), Lihya BOUZIDI FLOQUET (avis justifiés soit par la scolarisation actuelle d'un frère ou d'une sœur dans l'établissement donc impossibilité de s'opposer aux dérogations sachant que les fratries ne doivent pas être séparées ; soit par la scolarisation actuelle de l'enfant dans l'établissement dans le cadre d'un changement de cycle).

M. et Mme BROYER domiciliés 2545, route Neuve au hameau du Roset, sollicitent quant à eux la poursuite de la scolarité de leur fille Abigaël à SAINT MARCEL EN DOMBES. Avis favorable du directeur du groupe scolaire ainsi que de la municipalité.

M. et Mme MAZILLER domiciliés route des Creuses, avaient également sollicité une dérogation pour une scolarisation extérieure (école de PRIAY). Une réponse positive leur a été apportée.

CANTINE SCOLAIRE :

Le Conseil adopte une délibération afin de lancer une nouvelle consultation pour la fourniture et la livraison de repas à la cantine scolaire à compter du 2 septembre 2019 (unanimité des votes)

Le dossier est en cours de préparation. Il sera publié sur le site départemental et sera inséré dans un journal.

PERSONNEL COMMUNAL :

Mme Sylvie MAS a fait savoir, par courrier, qu'elle poursuivait son congé pour convenance personnelle et ne reprendrait donc pas son poste à la rentrée prochaine.

Les autres agents ont été contactés afin de connaître leurs intentions pour la rentrée prochaine.

Mme Sandrine VEY poursuit ses fonctions telles qu'actuellement avec son intervention l'après-midi en tant qu'ATSEM (horaire autrefois assuré par Mme Sylvie MAS).

Mme Véronique AMADEI confirme également poursuivre sa mission à la cantine et à la garderie du soir.

Mme Christelle LAFONT quant à elle souhaite poursuivre sa mission en tant qu'ATSEM ainsi que la garderie du soir mais demande une réduction de son horaire hebdomadaire en abandonnant les 2 h 30 de ménage du mercredi.

Sa durée hebdomadaire (mensualisée) passera à 31 h 23 minutes à compter du 1^{er} septembre 2019 (en cas de retour de Mme MAS dans ses fonctions, l'horaire hebdomadaire de cet agent serait ramené à 26 heures et 4 minutes).

Le Conseil, par délibération, modifie le tableau des emplois permanents en ce sens.

MODIFICATION DU PLU :

Un arrêté réglementaire est en voie d'élaboration pour la bonne suite de ce dossier.

Une réunion est prévue ce samedi 18 mai à 9 h 00 pour effectuer une visite sur site des bâtiments repérés et susceptibles de donner lieu à changement de destination.

ACHAT DE DEFIBRILLATEURS :

Le Conseil Municipal confirme son intention d'acquérir des défibrillateurs.
Des devis seront sollicités.

ACHAT DE VETEMENTS POUR LES SAPEURS-POMPIERS :

Une délibération est prise afin de présenter une demande de subvention auprès du SDIS pour l'achat de vêtements et de matériel destinés à équiper le CPI (unanimité des votes)

FOURNITURE ET POSE D'UN POTEAU INCENDIE AUX GRANGES BERLIET :

Le Conseil Municipal retient la proposition établie par l'entreprise ROUX TP pour la fourniture et la pose d'un poteau incendie à l'occasion des travaux de renouvellement du réseau d'eau potable Impasse des Granges Berliet — Coût de la prestation : 1 938.00 € (délibération adoptée à l'unanimité).

ONF :

Le Conseil par délibération accepte l'encaissement de 6 taxes d'affouage (x 20 € = 120.00 €) pour le hameau du Roset au titre de cette année 2019 (unanimité des votes)

VENTE DE PARCELLES DE BOIS :

L'étude de Maître DARONNAT-PORAL-VIALATTE et JUNIQUE est chargée de la vente de parcelles de bois :

- D 372 – Bois Bas 34 a 45
- D 385 – Bois Bas 09 a 72
- + 2 parcelles situées sur la commune de LA TRANCLIERE

Ces terrains appartiennent actuellement aux conjoints BELLON.

La commune doit faire savoir dans le délai de 2 mois si elle est intéressée par cet achat (prix de vente : 5 000.00 €).

Le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à cette proposition.

SR3A :

SR3A a entamé une procédure visant à demander la mise en place d'une brigade équestre de la garde républicaine pour assurer la surveillance de la basse rivière d'Ain et de ses Brotteaux en période estivale.

Ce syndicat propose aux communes membres d'adopter une délibération pour appuyer cette demande.

Le Conseil Municipal décide de réserver une suite favorable à cette proposition et adopte donc la délibération correspondante (unanimité des votes)

QUESTIONS DIVERSES

- DIVERS :

- APPEL A SUBVENTION POUR LA RESTAURATION DE NOTRE DAME DE PARIS :

Le Conseil décide de ne pas donner suite à la demande de subvention adressée par l'AMF pour la restauration de Notre Dame de Paris.

DATE DE LA PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL : Lundi 17 juin 2019

Heure de clôture de la présente séance : 22 h 05